

Animateur :	Laurent Fouché
Membres présents :	MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Bruno Renon
Membre excusé :	Mme Véronique Autexier,
Membre invité :	Néant
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités : validation du PV n° 40 du 09/05/2023,
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Etude des forfaits
- Report des rencontres

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Vérification des forfaits et des classements arrêtés au lundi 15 mai 2023

4° Questions et informations diverses

- Etude des courriers

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : Les membres de la Commission entérinent la validation du PV n°40 du 09/05/2023

Informations de l'animateur

L'Animateur informe les membres de la Commission que le Comité de direction (PV n°11 du 15 mai 2023), propose, pour remercier les membres bénévoles des commissions de leur travail et de leur engagement, tout au long de la saison, de partager un moment convivial en fin de saison. A charge de chaque animateur d'organiser ce moment convivial.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Etude des « Forfaits » du 13 et 14 mai 2023

- CR7
Poule A : FC Rouillac 2 du dimanche 14 mai 2023 (3^{ème} forfait - Forfait général)

Le club concerné sera débité de **30 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

Le club concerné par le forfait général sera débité de **60 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

- D4
Poule A : FCCL 3 du dimanche 14 mai 2023 (1^{er} forfait)
Poule D : AM.S Puymoyen 3 du dimanche 14 mai 2023 (2^{ème} forfait)

Les clubs concernés seront débités de **40 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

Décision 01 : Les membres de la Commission valident ces forfaits

2° - Report des rencontres

	Poule	Rencontres	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
CR7	A	ES Linars 3 - SC St Claud 2	02/04/2023	13/05/2023	19h00
1 ^{ère} Division	0	AS Brie - GSF Portugais	15/04/2023	17/05/2023	20h00
1 ^{ère} Division	0	FC Rouillet - AS Merpins 2	18/03/2023	17/05/2023	20h00

3 ^{ème} Division	A	Stade Ruffécois 3 - FC Confolens 2	16/04/2023	18/05/2023	15h00
3 ^{ème} Division	A	AS Brie 2 - FC Haute Charente	15/04/2023	18/05/2023	15h00
3 ^{ème} Division	A	US Abzac - ES Montignac	19/03/2023	18/05/2023	15h00
3 ^{ème} Division	C	ENT St Séverin Palluau 2 - AS Soyaux 2	18/02/2023	17/05/2023	20h00
3 ^{ème} Division	C	AS St Yrieix 3 - OFC Ruelle 3	29/04/2023	17/05/2023	20h00
4 ^{ème} Division	B	AS Mons - CR Mansle 2	26/03/2023	18/05/2023	15h00
4 ^{ème} Division	B	AS Brie 3 - US Anais 2	16/04/2023	18/05/2023	13h00
5 ^{ème} Division	D	AJ Montmoreau 2 - ENT St Séverin Palluau 3	15/04/2023	17/05/2023	20h00

Décision 02 : Les membres de la Commission valident ces reports

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

3° - Vérification des forfaits et des classements

Les membres de la Commission procèdent à la vérification des forfaits et des classements arrêtés à la date du lundi 15 mai 2023.

Aucune anomalie détectée.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4° - Etude des courriers

- Courriel du club du SC Mouthiers du jeudi 11 mai 2023 – Demande de report de rencontre - Accord du club adverse – Avis favorable de la Commission
- Courriel du club du F.C.C.L du vendredi 12 mai 2023 - Déclaration de forfait de l'équipe du F.C.C.L 3 (D4 - Poule A) - Pris note
- Courriel du club de l'AM.S Puymoyen du samedi 13 mai 2023 - Déclaration de forfait de l'équipe de l'AM.S Puymoyen 3 (D4 - Poule D) - Pris note
- Courriel du club du F.C Rouillac du dimanche 14 mai 2023 - Déclaration de forfait de l'équipe du F.C Rouillac 2 (CR7 - Poule A) - Pris note
- Courriel du club de l'USA Montbron du mardi 16 mai 2023 - Demande de report de rencontre - Accord du club adverse - Avis favorable de la Commission
- Courriel du club de l'ET.S Champniers du mardi 16 mai 2023 - Demande de report de rencontre - Accord du club adverse - Avis favorable de la Commission

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 17/05/2023

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°40 du 09/05/2023	Validé	-	-
1	Etude des forfaits du 13 et 14 mai 2023	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 31 mai 2023 à 17h15

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur
Laurent Fouché



Le Secrétaire
Philippe Brandy

